**Formulaire de demande d’intervention**

**Projet pédagogique « Action citoyenne »**

**ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

**Année scolaire 2025-2026**

***Attention : Les activités proposées sont menées dans un cadre bénévole. Les établissements demandeurs doivent donc prendre note des obligations et contraintes d’emploi du temps des auditeurs de justice pour la conduite de ces activités, notamment en ce qui concerne les dates, les formats proposés et les règles imposées à leurs membres.***

Depuis plusieurs années, l’Ecole nationale de la magistrature permet à des auditeurs de justice volontaires de prendre part à une activité dite « action citoyenne » à destination de jeunes collégiens et lycéens de Bordeaux et de ses environs. Ces auditeurs par groupe de 4 construisent le contenu de leurs interventions, 3 interventions au maximum, en lien direct avec l’enseignant porteur du projet pédagogique support de cette action. Les interventions peuvent consister en des échanges avec les classes jusqu’à la création et simulation de procès. Les auditeurs de justice peuvent pour cela être ponctuellement autorisés à se déplacer au sein des établissements à condition que cela ne nuise pas à leur formation. Site internet : [www.enm.justice.fr](http://www.enm.justice.fr)

L’Ecole Nationale de la Magistrature est associée au Conseil Départemental d’Accès au Droit (CDAD), à l’université de Bordeaux au travers de la Clinique du droit, et à l’Association Des Elèves-Avocats Aliénor pour développer l’accès au droit auprès des publics jeunes. Chacun de ces quatre partenaires propose des interventions différentes.

Les établissements scolaires qui souhaitent porter un projet en lien avec le droit et la justice et souhaitent plus précisément l’intervention de l’Ecole nationale de la magistrature peuvent candidater au moyen du présent formulaire[[1]](#footnote-1), à renvoyer **avant le vendredi 23 mai 2025 inclus à l’adresse suivante :** **action-citoyenne.enm@justice.fr****.**

Courant début juin 2025, vous serez informés si votre demande a été retenue et peut faire l’objet d’une intervention sur l’année scolaire 2025-2026. A noter que les demandes étant en augmentation et tenant compte des objectifs pédagogiques visés, cet appel à candidature vise exclusivement les classes à partir de la 3ème. En outre, l’ENM se réserve le droit de sélectionner les demandes suivant la cohérence du projet, et le cas échéant de limiter le nombre de classes éligibles par établissement, afin de faire droit au plus grand nombre.

1. Porteur du projet

**Etablissement concerné par la demande d’intervention :**

**Personne assurant la coordination de l’action :**

Nom :

Fonction :

☏ :

✉ :

1. Classes concernées par la demande (*nombre, niveau, options, etc.)*
2. Présentation générale du projet *(Besoins identifiés, objectifs, activités prévues, insertion du projet dans le ou les programmes et lien éventuel avec d’autres projets de la classe ou de l’établissement)*
3. Lien de l’intervention avec le projet général\*

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’activité  | *Description de l’activité et indication du mois durant lequel l’activité pourrait être déployée* |
| **Découverte du fonctionnement de la Justice** **et simulation d’audience** – Activité pouvant être menée entre septembre et janvier |  |

1. Moyens mis à disposition par l’établissement pour la réalisation des interventions\*

*\*L’intervention est gratuite mais des moyens peuvent être mis à disposition par les établissements scolaires (transports au Tribunal le cas échéant, matériel spécifique, restauration si l’intervention dure la journée, etc.)*

1. Résultats attendus au terme du projet (production finale, évaluation, etc.)
2. Autres informations
1. Chaque partenaire doit envoyer un appel à projet distinct. [↑](#footnote-ref-1)